

Résultat des mutations, le grand cafouillage !

A l'heure où nous écrivons ces lignes (23h00 le mardi 23 juin), de nombreuses et nombreux collègues sont dans l'angoisse et attendent leurs affectations.

En effet, alors qu'un peu avant 17h00, les collègues recevaient par mail les modalités de recours suite à leur affectation, il leur était impossible de se connecter au serveur SIAM via iProf pour connaître des résultats annoncés pour 18h00.

Certain-e-s à la lecture de ce mail, étant par ailleurs persuadés qu'ils n'avaient obtenu aucun de leurs vœux !

Un des premiers résultats visibles de la loi de transformation de la Fonction Publique ?

Alors que jusqu'alors les organisations syndicales pouvaient contrôler les opérations d'affectation et informer les collègues, garantissant une transparence des opérations et une égalité de traitement, une des conséquences de la loi de transformation de la Fonction Publique a été de dessaisir les CAPA (Commissions Administratives Paritaires Académiques) de ces compétences.

On voit aujourd'hui un des effets de cette opération initialement destinée à affaiblir les organisations syndicales : des serveurs du rectorat incapables de supporter la pression des connexions (comme cela avait été le cas quelques jours auparavant dans l'académie de Créteil), des collègues dans l'angoisse de l'attente des résultats et des personnels du rectorat sous pression, obligés de mettre en œuvre des mesures venues d'en haut, sans en avoir les moyens techniques et humains.

Et parallèlement un mépris complet du dialogue social, dans la mesure où les organisations syndicales n'ont toujours pas connaissance des modalités de recours alors même qu'elles sont censées accompagner les collègues.

Nous reviendrons bien sûr vers vous pour vous informer de vos droits, sachant que le délai de recours est de 2 mois à compter de la notification de l'affectation.

Et nous intervenons auprès du rectorat de Versailles pour dénoncer cette situation et exiger des discussions autour des modalités de recours.

**Ensemble, continuons à exiger l'abrogation de cette loi délétère,
dont les effets, sur l'ensemble de la carrière (promotion, mutations...)
sont prévus pour aller en s'amplifiant au fil des années !**